

Proposition de démission d'office du le vice-président de la CMA : une tempête dans un verre d'eau.

Lundi 14 septembre 2020, lors de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de la CMA, les 16 élu·es présent·es ont voté à la majorité (13 pour, 2 contre, 1 abstention) la démission d'office du premier vice-président, Hervé Étilé, pour ses 10 absences consécutives non justifiées aux réunions de Bureau de la CMA enregistrées depuis le mois de décembre 2019. Hervé Étilé reste néanmoins élu à la CMA jusqu'à la fin de la mandature. Il peut participer aux différentes commissions auxquelles il appartient et aux AG.

Un élu qui n'a pas convaincu

Malgré les explications du premier vice-président, les élu·es de la CMA ont considéré que ses 10 absences successives étaient le signe patent d'un manque d'implication, de respect de l'institution, des collègues et des artisan·es. Ils ont tranché par un vote franc et massif. Dans un second temps, le Préfet de Martinique devra se prononcer pour entériner ou non la décision de l'AGE.

« Les élus de la CMA qui œuvrent pour développer l'artisanat trouvent consternant, qu'en pleine crise COVID, il faille consacrer du temps et de l'énergie à un individu dont seuls les intérêts et ambitions personnels comptent » a expliqué Georges Harpon, le 2^e vice-président de la CMA.

Le président, Henri Salomon, trouve cette situation burlesque : « C'est une tempête dans un verre d'eau ! M. Étilé donne un spectacle affligeant. J'ai une équipe soudée et travailleuse autour de moi. Nous maintenons notre cap vers le développement économique du pays, dans le respect et dans un esprit de solidarité. C'est notre méthode de travail. »

Quid de la procédure des CMA?

Ce vote intervient alors que le règlement des CMA dispose qu'un membre élu du Bureau soit démissionné d'office dès la deuxième absence consécutive non justifiée. Rappelons qu'en 2019, un autre membre du Bureau avait également fait l'objet de la même procédure pour le même motif.

Deux points étaient à l'ordre du jour de l'AGE

- 1. Rapport du commissaire aux comptes et validation du bilan et des comptes de résultat 2019 :
- 2. Démission d'office du premier vice-président pour absences répétées et injustifiées.

